



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 56 - ADDSEA-SOLEA - Projet TAPAJ - Subvention exceptionnelle 2017

**ADDSEA-SOLEA**  
**Projet TAPAJ**  
**Subvention exceptionnelle 2017**

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

**I - Contexte**

SOLEA est un service de l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) spécialisé dans l'accompagnement et le soin de personnes souffrant d'addictions. Ce service de l'ADDSEA est porteur à Besançon du dispositif TAPAJ (pour «Travail Alternatif Payé A la Journée»), inspiré d'une expérimentation québécoise, à destination des jeunes de 18 à 25 ans en grande précarité, en errance, sans domicile fixe, vivant de la mendicité, souvent consommateurs de substances psychoactives. Besançon est la douzième ville en France à mettre en place ce dispositif.

Le dispositif TAPAJ permet de proposer, à des jeunes identifiés, du travail à la journée, payé en espèce le soir même par lettre-chèque encaissable dans un bureau de poste. A Besançon, la mise en œuvre de ce dispositif, dont le démarrage initial remonte à octobre 2016, repose sur un partenariat multiple et étroit entre l'ADDSEA-SOLEA, maître d'ouvrage, INTERMED et plusieurs donneurs d'ouvrages publics ou privés. Le CCAS de Besançon participe activement à la mise en place de ce dispositif, aux côtés, entre autres, de la Boutique Jeanne-Antide. L'Agence Régionale de Santé soutient aussi cette expérimentation.

Pour mettre en œuvre le projet à Besançon, un travailleur social de l'ADDSEA-SOLEA est chargé de rechercher des partenaires, de repérer, notamment en collaboration avec les services compétents du CCAS-SAAS, les jeunes susceptibles d'entrer dans le dispositif et de les accompagner dans l'exécution des travaux confiés.

D'octobre à décembre 2016, ce dispositif a su mobiliser 9 jeunes différents, par la réalisation de 5 chantiers ayant nécessité 76 heures de travail.

Parmi ces personnes, 1/3 sont des femmes, 2/3 sont des hommes. Ce ratio est globalement cohérent par rapport au public en errance.

Les chantiers ont consisté pour l'essentiel en des missions de déménagement, de manutention, de nettoyage et d'entretien d'espaces verts.

A noter que ce dispositif a aussi (et surtout) pour but de remobiliser le jeune et de développer son pouvoir d'agir grâce à une alternative à l'assistantat et à la débrouille.

Le dispositif TAPAJ permet également de valoriser les capacités, les aptitudes et les compétences du jeune et ce grâce à l'approche globale de prise en charge que propose le dispositif, sur les questions liées au travail, à la santé et au logement.

En marge des premiers chantiers de 2016, le dispositif a permis à la plupart des jeunes ayant participé de prendre connaissance de l'existence du centre de soins SOLEA. A donc pu être travaillée avec eux la question centrale de la réduction des risques, dont notamment ceux liés à la prise de substances psychoactives. La découverte du centre de soins a aussi permis à certains de ces jeunes de revenir chercher du matériel ou de rencontrer du personnel médical en dehors des

chantiers. Le dispositif a donc permis l'installation d'une relation de confiance susceptible de s'inscrire dans la durée entre les jeunes concernés et les travailleurs sociaux chargés de les accompagner.

## II - Projet

Pour 2017, l'ADDSEA-SOLEA souhaite amplifier rapidement l'impact de ce dispositif sur le territoire communal et, pour ce faire, sollicite auprès de la Ville de Besançon une aide financière exceptionnelle (convention ci-jointe) lui permettant, notamment, de multiplier les chantiers supports et, par voie de conséquence, le nombre de bénéficiaires de l'action, sachant que le nombre de jeunes potentiellement concernés, repérés sur le territoire communal, est à ce jour d'une soixantaine.

Compte tenu, d'une part, des premiers résultats encourageants enregistrés en 2016 par le dispositif TAPAJ et, d'autre part, de l'intérêt que ce dispositif présente, notamment en matière de lutte contre la perte définitive de lien social pour un public de jeunes socialement très fragiles, il est proposé d'accompagner cette action de l'ADDSEA-SOLEA en lui accordant une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € pour 2017.

En cas d'accord, la somme à verser, soit 3 000 €, sera prélevée sur la ligne 65.020.6574 CS 47047.

## Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'ADDSEA-SOLEA de 3 000 €, au titre de l'année 2017, pour le projet TAPAJ,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec l'ADDSEA-SOLEA l'avenant n° 1 correspondant.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Mme DARD n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54  
Contre : 0  
Abstention : 0

